

ALLOCATION PRONONCÉE À NOTRE DISTRIBUTION DE PRIX

LE 1^{er} JUILLET 1900.*Monseigneur* (1)*Mesdames,**Messieurs,*

C'est toujours une fête qu'une distribution de prix. Fête joyeuse pour les enfants qui attendent la récompense de leur année de travail, fête pour les parents qui partagent la joie de leurs enfants, fête pour les étrangers. Mais à vrai dire le mot d'étranger n'est pas exact, car je ne vois ici que des bienfaiteurs ou des amis. Il est une autre raison qui donne à ce jour une solennité particulière, raison qui explique la part que chacun prend à ces réjouissances qui terminent l'année scolaire : l'éducation de la jeunesse ne peut laisser personne indifférent. Les parents ne se font remplacer dans l'exercice de ce travail sacré que par des maîtres qui ont toute leur confiance. L'Eglise fait de ce travail l'emploi presque général de ses congrégations religieuses et demande des personnes du monde qui partagent avec elle cette fonction si noble, des garanties sérieuses.

N'est-ce pas pour cette raison, Monseigneur, que vous avez daigné présider cette fête? La maison qui vous possède ne pouvait prétendre à cet honneur, les enfants qui vous entourent sont les derniers, selon le monde, dans cette famille dont vous êtes l'un des chefs, mais ces enfants sont l'espérance de l'Eglise et de la société, ils sont l'enjeu de la lutte, leur formation est un devoir sacré. Pour leur assurer ce droit, s'il était attaqué, vous seriez prêt à sacrifier votre repos et vos intérêts ; aussi

(1) Monseigneur Marois, Vicaire Général.